

# SOLIDAIRE POUR VOTRE BIEN-ÊTRE

Santé et Prévoyance

**SURCO DONNEZ DE LA HAUTEUR À VOTRE MUTUELLE OBLIGATOIRE**

BARÈME DE PRESTATIONS	ESSENTIELLE	PRINCIPALE	OPTIMALE
<i>En complément du remboursement RO + RC et dans la limite de la dépense engagée</i>			
<b>HOSPITALISATION</b>			
Dépassement d'honoraires	50% du BR	75% du BR	100% du BR
<b>PRESTATIONS MÉDICALES</b>			
Généralistes (consultations, visites)	4 €	8 €	15 €
Spécialistes <sup>(2)</sup> (consultations, visites), Psychiatre ; Psychologue <sup>(2)</sup>	Plafond de remboursement par assuré et par année d'adhésion 10 € puis 20 € à partir de la 2 <sup>ème</sup> année	30 €	40 €
<b>ACTES DE SPÉCIALISTES</b>			
Cardiologie, Dermatologie, Ophtalmologie, Gynécologie... (actes fixés par cotation : K ou KC, non cumulables avec le remboursement d'une consultation figurant sur la même feuille de maladie)	15 €	20 €	30 €
<b>OPTIQUE</b>			
Forfait annuel sur prescription médicale <sup>(1)</sup> (Verres, montures, lentilles acceptées ou refusées)	75 €	100 €	150 €
<b>PROTHÈSES NON DENTAIRES</b>			
Acoustique (forfait annuel /oreille), OU Petit et grand appareillage (forfait annuel)	200 €	200 €	200 €
<b>DENTAIRE</b> <span style="float: right;">Plafond de remboursement par assuré et par année d'adhésion</span>			
Prothèses dentaires (acceptées ou refusées par la S.S. et inscrites à la nomenclature S.S.) <sup>(1)</sup> limitation, ou Orthodontie (acceptées ou refusées S.S.), ou Implantologie	100 €/an (1 <sup>ère</sup> année), puis 200 €/an (2 <sup>ème</sup> année), puis 300 €/an (3 <sup>ème</sup> année)	150 €/an (1 <sup>ère</sup> année), puis 275 €/an (2 <sup>ème</sup> année), puis 400 €/an (3 <sup>ème</sup> année)	150 €/an (1 <sup>ère</sup> année), puis 300 €/an (2 <sup>ème</sup> année), puis 500 €/an (3 <sup>ème</sup> année)
Indemnité Obsèques (12 mois de carence) Adhésion jusqu'à 60 ans	150 €	350 €	450 €

(1) Année d'adhésion : période d'un an qui sépare les 2 dates anniversaires de la prise d'effet des garanties

(2) Limitée à 3 remboursements / an et par bénéficiaire\*

## VOTRE MUTUELLE SANTÉ N'EST PAS COMPLÈTE ?

**RENFORCEZ - LA DÈS MAINTENANT, AVEC  
NOTRE GARANTIE SURCOMPLÉMENTAIRE**

**SURCO**



**ESSENTIELLE - PRINCIPALE - OPTIMALE**

La majorité des nouvelles mutuelles obligatoires d'entreprise ne couvrent pas suffisamment les besoins.

La Prévoyance Mutualiste IdF **vous propose trois niveaux pour renforcer la prise en charge de l'ensemble de vos frais médicaux courants** liés à l'hospitalisation, au dentaire ou à l'optique.

**Optimisez votre couverture en limitant le reste à charge sur des postes clefs** : médecins spécialistes, chambre particulière, prothèses dentaires, lunettes et lentilles.

## PMIF, UNE VRAIE MUTUELLE à but non lucratif

- > **Une structure à taille humaine**, chez nous, pas de plateforme téléphonique,
- > **Une mutuelle de proximité**
- > **Une protection au plus juste coût** qui associe son métier de complémentaire santé à des services d'assistance au quotidien,
- > **Une mutuelle affiliée** à la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FN.I.M.)  
et partenaire de la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.).

**PRENONS CONTACT**  
dès maintenant au

**0 800 449 349** Service & appel gratuits



SIÈGE SOCIAL ET AGENCE : 26 rue du Général Leclerc 95410 Groslay  
TÉL. : 01 39 83 40 60 - FAX : 01 39 83 45 21 - [www.pmif.fr](http://www.pmif.fr) - EMAIL : [pmif@pmif.fr](mailto:pmif@pmif.fr)

Mutuelle régie par le livre 2 du code de la Mutualité Immatriculée au répertoire SIREN sous le N° 795 873 852